

Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 09

présents : 07 (06 pour le CA)

votants : 08 (07 pour le CA)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ;01^{er} adjoint ; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération approbation compte administratif et compte de gestion 2024

Le compte administratif et le compte de gestion faisant apparaitre les mêmes chiffres à savoir :

Fonctionnement :

Dépenses : 103 517.33 €

Recettes : 114 694.60 €

Investissement :

Dépenses : 9 559.99 €

Recettes : 4353.78 €

Il a été voté ce qui suit pour le compte de gestion :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Il a été voté ce qui suit pour le compte administratif (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote) :

7 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL

Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09
. présents : 07
. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ,01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROCHE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération pour le vote du taux des taxes directes locales

Le conseil municipal doit se prononcer sur la délibération pour le vote du taux des taxes directes locales et s'accorde sur une reconduction à l'identique de celui-ci à savoir :

- 26.91 % pour la taxe foncière bâtie
- 5.51 % pour la taxe foncière non bâties
- 3.22 % pour la taxe d'habitation

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL



Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ;01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération affectation du résultat 2024 vers 2025

Le compte administratif étant voté il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2024 vers 2025 à savoir :

- 002 fonctionnement recette, résultat de fonctionnement reporté : 54938.05 €
- 023 fonctionnement dépense, virement à la section d'investissement : 13 254.00 €
- 001 investissement dépense, déficit d'investissement : 180.86 €
- 021 investissement recette, virement de la section de fonctionnement : 13 254.00 €
- 1068 investissement recette, excédent de fonctionnement capitalisé : 180.86 €

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

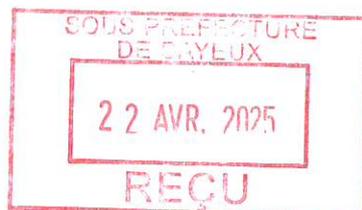
Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL



Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ;01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROCHE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération pour le vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal doit se prononcer sur la délibération pour le vote du budget primitif 2025 à savoir :

Fonctionnement :

Dépenses : 133 966.00 €

Recettes : 154 036.04 € (dont 54 938.05 € d'excédent reporté au 002)

Investissement :

Dépenses : 44 750.86 € (dont 180.86 € de déficit reporté au 001)

Recettes : 44 750.86€

Il a été voté ce qui suit :

8 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ,01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération charte Parc Naturel Régional des Marais

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 21 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 avril 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 3 juillet 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 5 juillet 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 9 novembre 2023 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 22 février 2024 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 avril 2024 au 30 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 4 juillet 2024;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2 décembre 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040, et en avoir délibéré :

AC

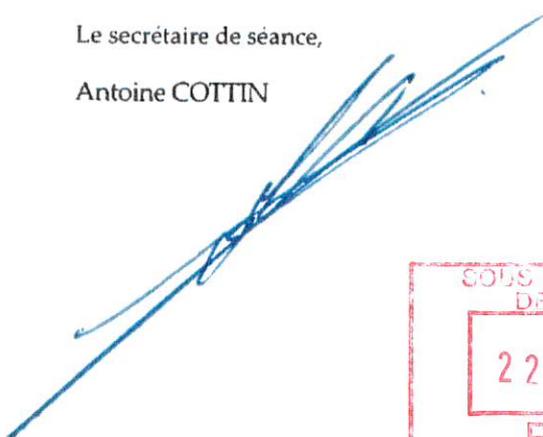
-- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

-- Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Vote unanime

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ,01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicole MAGNIER, Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibérations des tarifs de la salle des fêtes

Vu l'évolution des coûts , Madame le maire propose de revoir les tarifs de la salle des fêtes .

Après débat il est décidé ce qui suit :

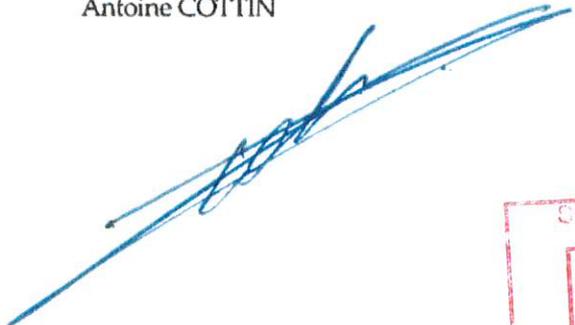
	<u>Actuel</u>	<u>Vote pour toute nouvelle réservation à compter du 12/04/2025</u>
Week-end extérieur Du vendredi 17h au lundi 09h	230 €	250 €
Week-end habitant Du vendredi 17h au lundi 09h	150 €	160 €
Week- end prolongé du jeudi 17h au mardi 09h	+ 100 €	+ 100 €
Vin d'honneur / Réunion extérieur	80 €	100 €
Vin d'honneur / Réunion habitant	60 €	60 €
Kilowattheure utilisé	0.65 € KW	0.50 € KW
Location vaisselle extérieur	1 €/personne	1.50 €/personne
Location vaisselle habitant	1 € / personne	1,20 €/personne
Caution	500 €	500 €

Lors d'un prêt à titre gratuit de la salle pour les inhumations (habitants et anciens habitants) la commune prend à sa charge l'équivalent de 5 € en consommation électrique (selon prix de variation), au-delà il sera facturé les KW utilisés.

Concernant la propreté, si la salle des fêtes n'est pas rendue dans le même état qu'à la remise des clefs, il sera facturé un forfait ménage de 60 €.

Vote unanime

Le secrétaire de séance,
Antoine COTTIN



SOUS-PRÉFECTURE
DE CALVADOS
22 AVR. 2025
REÇU



Maire,
Christine VIEL



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ,01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU ,
Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROCHE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération désignation d'un délégué titulaire+ suppléant pour le SIAEP Isigny/Trévières

Après discussion il est désigné :

- Mme VIEL Noëlle comme déléguée titulaire
- Mme QUIEVRE Corinne comme déléguée suppléante

Vote unanime



Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Le Maire,

Catherine VIEL

Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de Conseillers :

. en exercice : 09

. présents : 07

. votants : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

Etaient présents :

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 01^{er} adjoint; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, M Antoine COTTIN

Etaient absents excusés : Nicolle MAGNIER, Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

Secrétaire de séance : M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

Délibération désignation d'un délégué suppléant pour le SDEC

Après discussion il est désigné :

- Mme DE MAUPEOU Claire comme déléguée suppléante

Vote unanime

Le secrétaire de séance,
Antoine COTTIN



Le Maire,
Catherine VIEL

